

Le RGPD et l'Ordonnance du 12 décembre 2018 : comprendre le cadre de la protection des données personnelles



OBJECTIFS

Cette formation vise à appréhender les évolutions apportées par le Règlement européen sur la protection des données et par l'ordonnance du 12 décembre 2018 qui modifie la loi Informatique et Libertés et de suivre leur mise en œuvre.

PARIS

26/11/2019

9h00-17h30

800 € HT par participant

Limité à 12 participants

Opérationnels, responsables de traitements, DPO, RSI, juristes

PROGRAMME

INTRODUCTION

1. Les caractéristiques du règlement européen

- Le champ d'application
- Les principes de protection des données
- La notion d'Accountability et ses conséquences
- L'instauration du « One stop shop »
- Des droits renforcés et des droits nouveaux
- Des sanctions accrues
- Les transferts hors Union Européenne

2. Les nouveaux outils du Privacy by design

- Les codes de conduite, la certification, les labels
- Les guidelines des autorités de protection et de l'EDPB
- L'analyse de risques et l'étude d'impact
- Le contrôle des obligations et les sanctions

3. Le cadre posé par l'ordonnance du 12 décembre 2018

- L'organisation du texte après la loi du 20 juin 2018
- Les impacts sur les principes et définitions
- Le nouveau fonctionnement de la CNIL
- Le nouveau régime des sanctions
- Le nouveau régime des formalités préalables

4. La compatibilité du RGPD et de l'ordonnance du 12 décembre 2018

- Les droits de la personne
- Les obligations des responsables de traitements et sous-traitants
- Le régime particulier des traitements des données de santé
- Les autres marges de manœuvre laissées par le RGPD et traitées par l'ordonnance

5. Le Data Privacy Officer (DPO)

- Désignation
- Rôle et moyens
- Missions

6. Quelle méthode pour conduire l'étude d'impact ?

- Quand est-elle nécessaire ?
- L'étude du contexte du traitement
- L'étude des mesures de conformité
- L'analyse des risques d'atteintes potentielles à la vie privée
- La validation de l'étude d'impact
- Proposition de formalisation

7. Le nouvel équilibre entre responsable de traitement et sous-traitant

- Le responsable de traitement et la notion de co-responsables
- Les obligations des sous-traitants
- Méthode pour identifier les acteurs

8. Synthèse et contrôle des connaissances



Formation

Titre de la formation	Date	Lieu
Le RGPD et l'Ordonnance du 12 décembre 2018 : comprendre le cadre de la protection des données personnelles	26 novembre 2019	Paris

Responsable de l'inscription

Société /Organisme	Contact	Fonction	Adresse	Courriel

Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction	Courriel

Facturation

Cout unitaire	Nombre de stagiaires	Cout Total	Nom et coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation
..... €HT	 €HT	

Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire. Les factures émises à l'issue de la formation sont payables par chèque ou virement dès réception. DELSOL Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date de la formation en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation (non-imputable sur votre budget formation). Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de DELSOL Avocats. Conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données personnelles vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que vos données personnelles fassent l'objet d'un traitement. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que le traitement opéré par DELSOL Avocats constituerait une violation de vos données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits auprès de DELSOL Avocats, par voie postale à l'adresse suivante : DELSOL Avocats, Département Sciences du vivant - 11 quai André Lassagne - 69001 LYON, ou par email à l'adresse suivante : sciencesduvivant@delsolavocats.com.

